



Syndicat National **FO** des Finances Publiques

## SECTION DE LA MOSELLE

le 8 octobre 2020

### DECLARATION LIMINAIRE DU CTL DU 8 octobre 2020

Monsieur le président,

Dans le contexte de crise sanitaire et économique que nous vivons tous et d'avenir très sombre pour la Fonction Publique, cette période de rentrée est chargée d'incertitudes et d'inquiétudes et ce n'est que le 29 septembre que vous convoquez un CTL et le 12 octobre que vous réunissez un CHS-CT. L'intersyndicale de Moselle a décidé de boycotter la tenue de ce CTL en 1ère convocation de cette instance face à ce mépris du dialogue social.

FO DGFIP condamne encore une fois l'organisation de ce CTL en mode restreint avec la seule présence des titulaires, privant les syndicats de possibilités de dialogue constructif mais aussi et surtout de contradictions. Nos syndicats sont déjà mis à mal par la limitation des droits syndicaux et les conséquences de la Loi de transformation de la Fonction Publique qui supprime avec les « Lignes directrices de gestion » les CAP, ouvrant ainsi la gestion des agents à l'arbitraire en matière de mutations et de promotions, garantissant ainsi la plus grande opacité dans la gestion des carrières des agents et Loi qui supprime également les CHS-CT.

**FO DGFIP réaffirme haut et fort son attachement à un service public de qualité ainsi qu'aux conditions de travail des agents et à leur santé et exige l'abrogation de la Loi de transformation de la Fonction Publique.**

Nous profitons de ce CTL de rentrée pour rappeler que les services de la DGFIP ont démontré pendant le confinement leur engagement sans faille à exercer leurs missions. Ils en ont été bien remerciés : les agents se sont vus retirer des congés et/ou des RTT, et, certains ont pu enfin bénéficier de la prime Covid promise par le président de la République.

Et malgré l'engagement des agents de la DGFIP et leur exemplarité, le gouvernement a repris le chemin des réformes poursuivant le démantèlement de notre administration...

Le lien est fait avec votre ordre du jour du CTL consacré une fois de plus au sujet des restructurations, réorganisations visant toujours et encore à moins de service public.

Vous avez continué le travail commencé par votre prédécesseur avec la signature de nouvelles chartes et la tournée des élus à qui vous promettez une permanence d'1/2 journée au sein de leur mairie.

Ce que vous avez omis de leur dire :

- ces permanences seront tenues par des agents ddfip qui ne seront pas remplacés en cas d'absence,
- aucun paiement ne sera effectué dans ces permanences,
- tous les problèmes ne seront pas réglés sur place.
- la problématique sécurité (en cas d'affluence), et les frais annexes seront à la charge de la mairie.

Le mépris du dialogue social avec les organisations syndicales est porté à son plus niveau le plus haut lorsque :

- vous publiez sur Ulysse le mode de réorganisation de délivrance des quitus à compter du 1/10/2020, alors que ce point est l'ordre du jour du CTL de ce jour, avec expression du vote des organisations syndicales ?
- vous nous demandez de voter une réorganisation générale de l'accueil dans le département, tandis que tout est déjà ficelé et planifié ? Réunions avec les chefs de service, programmation des groupes de travail, ...

**Et sur ce même sujet de l'organisation de l'accueil dans le département , autres questions :**

- Comment vouloir refondre l'accueil départemental quand l'accueil sur le grand site de Metz ne peut pas être organisé ? Faut-il préciser que nous sommes toujours encore en situation de crise sanitaire et que les usagers font la queue rue des Clercs à Metz, en pleine rue, et sans respect des distanciations physiques ! Est-ce parce que nous réduisons sans cesse les plages d'ouverture des services faute de moyens humains et que l'accueil du public reste néanmoins une mission essentielle du service public légitimement attendu par les contribuables ?

- Comment allez-vous gérer un projet si ambitieux, alors même qu'on nous annonce encore la suppression de plus de 2000 emplois pour 2021 ? Combien seront supprimés pour le département de la Moselle et comment continuer à exercer nos missions ?

**Et sur cet autre sujet de la généralisation du paiement de proximité auprès des buralistes , autre question :**

Alors même que de grosses collectivités ne se sont toujours pas mises au « datamatrix » et n'ont pas anticipé ce nouvel opérateur externe à la DGFIP , alors même qu'il est évident que tout ne pourra pas être réglé par flashcode, c'est encore l'utilisateur qui en pâtira. En effet, seule la Banque Postale pourra encaisser des espèces, et les frais à charge seront à la charge de l'utilisateur, en plus des éventuels frais de rejets. L'externalisation et la privatisation de l'encaissement en numéraire, à marche forcée, ne se fait pas sans dégât, surtout pour les populations les plus fragiles.

**Nous exigeons le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité et le maintien d'un réseau de proximité de pleine compétence, l'arrêt des suppressions d'emplois et toutes ces réformes destructrices du service public.**

**Nous revendiquons les moyens d'exercer nos missions dans des conditions décentes au bénéfice des usagers (élus et contribuables).**

